

L'Assemblée Générale de Mercialys du 22 avril 2021 se tiendra à huis clos

À la suite des annonces gouvernementales et afin de protéger l'ensemble des actionnaires, des participants et des organisateurs, M. Éric Le Gentil, Président du Conseil d'administration agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 15 février 2021, et selon une décision en date du 25 mars 2021, a décidé que l'Assemblée générale du 22 avril 2021 se tiendra exceptionnellement à huis clos.

Ainsi, conformément aux mesures d'urgence adoptées par le Gouvernement français pour lutter contre la propagation de la Covid-19 et aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, modifiée par l'ordonnance n°2020-1487 du 2 décembre 2020 et prorogée par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, l'Assemblée Générale de la Société se tiendra à huis clos, sans la présence physique des actionnaires ou des autres personnes ayant le droit d'y assister, au sein du studio Company Webcast situé au 8, place de l'Opéra, 75009 Paris, à 10 heures 30.

Dans ce contexte, il a été décidé des modalités suivantes :

- Aucune carte d'admission ne sera délivrée ;
- Les actionnaires pourront exercer leur droit de vote en votant les résolutions ou en donnant pouvoir, uniquement à distance et préalablement à l'Assemblée, soit par internet sur la plateforme Votaccess, soit à l'aide du formulaire de vote par correspondance ou par procuration ;
- Les questions écrites devront être réceptionnées avant la fin du 2nd jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le 20 avril 2021. Elles devront être adressées, soit par email à finance@mercialys.com, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'attention du Président du Conseil d'administration, à l'adresse suivante : Mercialys - 16-18, rue du Quatre Septembre - 75002 Paris ;
- L'Assemblée générale sera retransmise en direct et en français (webcast audio), via un lien communiqué sur le site internet de la Société www.mercialys.fr, rubrique Investisseurs / Actionnaires / Assemblées générales / Assemblée générale du 22 avril 2021. Une rediffusion sera également mise en ligne. Il est précisé que les actionnaires ne pourront pas intervenir ni voter en direct du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification ;
- Enfin, conformément à l'article 8-I du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 tel que modifié par le décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020, les scrutateurs de l'Assemblée sont désignés parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la Société a connaissance à la date de la convocation de l'Assemblée Générale et ayant accepté cette désignation : la société La Forézienne de Participations, représentée par M. Nicolas Deniau et la société Generali Vie, représentée par M. Sébastien Pezet.

Les actionnaires seront informés des modalités de participation à l'Assemblée générale dans l'avis de convocation qui sera publié le 2 avril 2021 au Bulletin de Annonces Légales Obligatoires.

Pour rappel, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site internet de la Société : www.mercialys.fr, rubrique Investisseurs / Actionnaires / Assemblées Générales / Assemblée générale du 22 avril 2021.

* * *

Ce communiqué de presse est disponible sur le site www.mercialys.fr

Contact analystes / investisseurs / presse :

Alexandre Leroy

Tél : + 33 (0)1 82 82 75 63

Email : aleroy@mercialys.com

À propos de Mercialys

Mercialys est l'une des principales sociétés foncières françaises. Elle est spécialisée dans la détention, la gestion et la transformation d'espaces commerciaux en anticipation des tendances de consommation, pour compte propre comme pour compte de tiers. Au 31 décembre 2020, la Société disposait d'un patrimoine immobilier de 3,3 milliards d'euros droits inclus. Son portefeuille de 2 138 baux représente une base locative annualisée de 173,9 millions d'euros. Mercialys est cotée en bourse depuis le 12 octobre 2005 sous le symbole MERY et bénéficie du régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (« SIIC »). Membre du SBF 120 et du compartiment B d'Euronext Paris, le nombre de ses actions en circulation au 31 décembre 2020 s'établit à 92 049 169.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à des écarts significatifs entre les résultats réels de Mercialys et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Prière de se référer au Document d'enregistrement universel de Mercialys disponible sur www.mercialys.fr pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités de Mercialys. Mercialys ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, de nouveaux événements futurs ou tout autre circonstance qui pourraient remettre en question ces prévisions.